

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE CHEVAL-BLANC

#### SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois février, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Cheval Blanc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian MOUNIER.

Etaient présents : Monsieur Christian MOUNIER, Monsieur Félix BOREL, Monsieur Eric REYNIER, Monsieur Michel FAUCHON, Madame Muriel SARNETTE, Monsieur Sébastien TROUSSE, Madame Gaétane CATALANO-LLODES, Madame Josiane GARAVELLI, Madame Mireille TROUSSE, Monsieur Paul MILOT, Monsieur David LAFFORGUE, Monsieur Frédéric PELLOUX, Madame Patricia LETHY, Monsieur Christophe CALVIÈRE, Monsieur Christophe PASCAL, Madame Gabrielle SCHEFZICK, Monsieur Marc FERRIER, Monsieur Bernard NAHON, Madame Estelle BOUILLER.

Etaient absents excusés : Madame Christine FRANCHETERRE-GANDOLFI, Madame Sybille DEVINE, Monsieur Michel BERNAUS, Madame Manon ANDREY

Procurations : Madame Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL à Monsieur Christian MOUNIER, Madame Brigitte DUEZ à M. Félix BOREL, Monsieur Sylvain DILEON à Monsieur Eric REYNIER, Madame Charlotte PEPIN à Madame Christine FRANCHETERRE-GANDOLFI

*Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30.*

*Il procède ensuite à l'appel des membres présents, constate le quorum, indique les procurations et les excuses, invite les membres du conseil municipal à désigner un secrétaire de séance (Gabrielle SCHEFZICK) et demande l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour : la convention de servitudes ENEDIS pour les travaux de la cuisine centrale*

*Il invite ensuite les membres du conseil à examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.*

*Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.*

Arrivée de Monsieur Marc FERRIER

#### **DELIBERATION N° MA-DEL-2021-009**

**OBJET : DONT'ACTE DES DÉCISIONS DU MAIRE depuis la séance du 26 janvier 2021**

Rapporteur : Christian MOUNIER

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération MA-DEL-2020-037 en date du 16 juin 2020** donnant délégation de fonctions à Monsieur le Maire,

**Vu la délibération MA-DEL-2020-065 du 25 août 2020** portant sur la rectification de la délibération précitée afférente aux délégations du conseil municipal au maire,

**Vu la liste des décisions** prises par Monsieur le Maire depuis les précédentes séances qui s'établit comme suit :

- **Décision du Maire MA-DEC-2021-004** du 14 janvier 2021 portant sur une convention d'honoraires avec Maître CASTELBOU-DOURLENS – Avocate au Barreau de Nîmes – sise 6 rue des Halles à Nîmes pour défendre et représenter la commune dans le cadre d'une procédure contentieuse avec Durance Granulats
- **Décision du Maire MA-DEC-2021-005** du 21 janvier 2021 portant rétrocession d'une concession funéraire – Famille MUNOZ ABELLAN
- **Décision du Maire MA-DEC-2021-006** du 29 janvier 2021 portant sur avenants au marché de construction d'une cuisine centrale – ajustements sur chantier

- **Décision du Maire MA-DEC-2021-007** du 29 janvier 2021 portant sur avenants au marché de construction d'une cuisine centrale – ajout d'une contre cloison en cuisine
- **Décision du Maire MA-DEC-2021-008** du 15 février 2021 portant sur demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL)
- **Décision du Maire MA-DEC-2021-009** du 15 février 2021 portant sur demande de subvention au Département de Vaucluse dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST)
- **Décision du Maire MA-DEC-2021-010** du 15 février 2021 portant sur les services de télécommunications

**A l'unanimité,**

**Prend acte** de la liste des décisions prises par le maire.

**DELIBERATION N° MA-DEL-2021-010**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Rapporteur : Gaétane CATALANO-LLORDES

*Arrivées de Monsieur. Michel BERNAUS, Madame Christine FRANCHETERRE-GANDOLFI, Madame Sibyle DEVINE*

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment son article L.2312.1,

**Vu la loi du 6 février 1992**, relative à l'administration territoriale de la république, dite loi ATR.

**Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

**Considérant** que le débat d'orientations budgétaires de la collectivité doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget,

**Vu le document de synthèse (rapport d'orientations budgétaires 2021)** retraçant les orientations du budget de la commune pour 2021, tel qu'annexé à la note de synthèse adressée aux membres du Conseil Municipal,

**Vu** la présentation qui en a été faite en séance, et le débat qui est intervenu,

**A l'unanimité,**

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires concernant le budget général Ville pour 2021

M. le Maire précise qu'au prochain conseil municipal lors du vote du budget, il y aura deux choix essentiels :

- Acquérir la surface commerciale de chez Donnat pour un 1 million d'euros sachant que les loyers perçus couvriront l'emprunt
- Proposer la baisse de la taxe foncière

Il précise que la confortable gestion de la commune permet les investissements à venir sans aucune difficulté.

**DELIBERATION N° MA-DEL-2021-011**

**OBJET : CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES  
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Rapporteur : Christian MOUNIER

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée** portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 1 qui précise que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires et ainsi, conclure des contrats avec eux pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et pour une durée maximale de 12 mois sur une période d'activité de 18 mois,

**Considérant** que la collectivité se trouve confrontée à un accroissement temporaire d'activité pour assurer des missions administratives,

**Vu la proposition** de monsieur le Maire visant à créer 3 postes d'adjoints administratifs non titulaire à temps complet pour une durée maximale de 12 mois sur une période d'activité de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, étant précisé que l'emploi ne sera pourvu qu'en fonction des besoins réels,

## A l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 3 postes d'adjoints administratifs non titulaires à temps complet pour une durée maximale de 12 mois sur une période d'activité de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,
- **Dit** que la rémunération de ces agents s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1
- **Autorise** monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement à intervenir ainsi que leurs avenants éventuels,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre « frais de personnel ».

### **DELIBERATION N° MA-DEL-2021-012**

#### **OBJET : BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC NEPTUNE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Rapporteur : Gaétane CATALANO-LLORDES

Par délibération en date du 4 décembre 2018, la commune a approuvé le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment du centre technique municipal. La société NEPTUNE (anciennement Terre et Lac) a été retenue suite à l'appel à projet lancé le 25 septembre 2018 en vue de rechercher un opérateur.

Il convient maintenant de donner à bail emphytéotique à la société NEPTUNE, pour une durée de 20 ans, les biens suivants :

#### Extrait du projet de bail :

Le Bailleur donne à bail emphytéotique, conformément aux articles L 451-1 et suivants du Code Rural, et aux clauses et conditions ci-dessous énoncées au Preneur, qui accepte, le Bien dont la désignation suit :

#### **DESIGNATION**

1/ A CHEVAL-BLANC (VAUCLUSE) 84460 501 Chemin de la Rayette,

Deux parcelles de terre en nature de sol comprenant un bâtiment. .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AO	1348	501 chemin de la rayette	00 ha 02 a 85 ca
AO	1350	501 chemin de la rayette	00 ha 05 a 96 ca

Total surface : 00 ha 08 a 81 ca

#### **Le volume :**

**Volume n°2** Volume situé au-dessus de la toiture pour mise en place des Panneaux photovoltaïques.

Conditions d'accès : Création de servitude de passage pour accès et réseaux conformément au plan de servitude.

Définition : Délimité par les sommets 1 à 4 pour se clore sur le point 1

Superficie : 881m<sup>2</sup>

De l'altitude 90m70 pour les points 1 et 4 à l'infini.

De l'altitude 87m10 pour les points 2 et 3 à l'infini.

2/ A CHEVAL-BLANC (VAUCLUSE) 84460 501 Chemin de la Rayette,

Une parcelle de terre destinée à recevoir le local onduleur.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AO	1349	501 chemin de la rayette	00 ha 00 a 12 ca

- Montant annuel de la redevance : 4 500 €

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération MA-DEL-2018-104 du 4 décembre 2018** portant sur les résultats de l'appel à projet pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur un bâtiment communal,

**A l'unanimité,**

- **Approuve** les projets de l'état descriptif de division en volume ainsi que du bail emphytéotique au profit de la société NEPTUNE,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération,
- **Dit que** Maître Laurence CHABAS-PETRUCCELLI, Notaire à Cavaillon (Vaucluse), est désignée pour la rédaction et la régularisation des actes à intervenir, y compris l'état descriptif de division en volumes préalable au bail.

*M. le Maire remercie Madame Gaétane CATALANO-LLORDES pour la finalité de ce dossier qui dure depuis plusieurs mois.*

**DELIBERATION N° MA-DEL-2021-013**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE DES CLASSES CE2/CM1 ET CM2 DU GROUPE SCOLAIRE MARIUS ANDRE**

Rapporteur : Christian MOUNIER

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu** la charte de financement des voyages scolaires adoptée par délibération MA-DEL-2018-074 en date du 9 octobre 2018,

**Vu** la demande de subvention formulée par les enseignantes de la classe de CE2/CM1 et CM2 qui souhaitent organiser une classe découverte du 31 mars 2021 au 02 avril 2021 à St Michel de l'Observatoire,

**Considérant** que ce séjour présente un intérêt pédagogique certain pour les élèves et répond aux critères mis en place par la charte de financement des voyages scolaires,

**A l'unanimité,**

- **Accorde** une subvention de 1 200 € dans le cadre de la classe découverte au mois de mars/avril 2021.

**DELIBERATION N° MA-DEL-2021-014**

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS**

Rapporteur : Christian MOUNIER

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Considérant** la nécessité de passer une convention de servitudes avec ENEDIS comme indiqué ci-dessus,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Approuve** la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune sur les parcelles communales cadastrées AD 126 et AD 340 en vue de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Eric REYNIER informe qu'un rôtisseur s'installe sur le marché hebdomadaire

---

Clôture de la séance à 19 h 05